

JOURNÉE DE LA PROTECTION DES DONNÉES 2022

IDHEAP

28 janvier 2022

Principaux enjeux rencontrés en 2021 dans le canton de Genève

- Révision de la LIPAD;
- Vidéosurveillance dans les déchetteries communales;
- Tenue du catalogue des fichiers;
- Pandémie (base de données, coordination entre les différentes entités publiques);
- Sous-traitance de données personnelles par les entités publiques.

Grands défis thématiques pour l'année 2022 dans le canton de Genève

- Contrôle Schengen – Dublin;
- Sensibilisation et formation;
- Contrôle de protection des données dans une institution publique;
- Renouvellement du mandat de Préposé;
- Nouveau site Internet.

Le statut du Préposé cantonal

Art. 53 LIPAD Désignation

1 Le Grand Conseil élit pour 5 ans, sur proposition du Conseil d'Etat, un préposé cantonal à la protection des données et à la transparence ainsi qu'un préposé adjoint. Ils sont immédiatement rééligibles.

2 L'article 115A de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, est applicable.

3 Pour le surplus, le Conseil d'Etat règle les modalités de l'élection.

Art. 54 Statut / Indépendance et autonomie

1 Le préposé cantonal et le préposé adjoint s'acquittent de leurs tâches en toute indépendance et de manière autonome. Ils sont toutefois rattachés administrativement à la chancellerie d'Etat, aux fins de l'exercice des droits et de l'allocation des moyens garantis par la présente loi, en vue de l'accomplissement de leurs tâches légales.

Le statut du Préposé cantonal - suite

Art. 55 Ressources / Budget spécifique

1 Les ressources mises à la disposition du préposé cantonal et de son secrétariat sont définies par la loi budgétaire annuelle et libellées sous un centre de responsabilité spécifique.

2 Elles sont gérées par le préposé cantonal conformément aux prescriptions en vigueur dans l'administration cantonale, sans préjudice des compétences dévolues aux organes instaurés par la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Secrétariat permanent

3 Il dispose d'un secrétariat permanent rattaché administrativement à la chancellerie d'Etat et doté de personnel administratif et technique (PAT).

Merci de votre attention

Boulevard Helvétique 27

1207 Genève

Tél. 022/546.52.40

ppdt@ge.ch

<https://www.ge.ch/organisation/protection-donnees-transparence>